



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'alimentation

Bulletin d'alerte phytosanitaire

A L'ATTENTION DES PROFESSIONNELS DU PAYSAGE, JARDINS ET ESPACES VERTS

Le 4 juillet dernier, des **capricornes asiatiques des agrumes** (*Anoplophora chinensis*) ont été capturés dans un jardin privé de la commune de **Royan** (Charente Maritime). Ce coléoptère, originaire principalement de Chine, est classé comme organisme de quarantaine dans l'Union européenne.

Le capricorne asiatique des agrumes occasionne des dégâts très importants sur les arbres et arbustes à bois tendre comme les érables, les citrus, les platanes, les peupliers, les saules, bouleaux et marronniers. Les larves s'installent sur arbres vivants et sains, entraînant leur mort dans les 3 à 5 ans.

Une zone délimitée dans laquelle sont applicables les mesures de lutte et de surveillance renforcée a été définie par **arrêté préfectoral du 13 juillet 2018**.



Carte annexée à l'arrêté du 13 juillet 2018

Les mesures réglementaires sont les suivantes:

– Les **végétaux infestés sont abattus et détruits**, ainsi que leur racines ;

– Par précaution, les **arbres et arbustes des espèces sensibles de plus d'un cm de diamètre situés dans un rayon de 100m autour du foyer seront abattus** (après notification administrative officielle) sauf dérogation sur la base d'une analyse au cas par cas, notamment pour les arbres patrimoniaux ;

– **Toute plantation nouvelle de végétaux d'essences sensibles est interdite dans un rayon de 100 m autour des végétaux infestés ;**

– **Le transport de tous les végétaux sensibles hors de la zone délimitée est interdit**, sauf autorisation écrite de la DRAAF ;

– Chacun doit surveiller les essences sensibles de sa propriété et **signaler toute présence ou suspicion de cet insecte ;**

**Toute suspicion doit être signalée à la DRAAF
Nouvelle-Aquitaine, service régional de
l'alimentation**

sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr
Tel 05 55 12 92 50

**La lutte contre le capricorne asiatique est l'affaire
de tous: Nous comptons sur votre vigilance!**

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Nouvelle-Aquitaine

Siège : Immeuble le Pastel – 22. rue des Pénitents Blancs – CS 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1 - Tél : 05 55 12 90 00

Site internet : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/>

Liste des végétaux sensibles (végétaux spécifiés) concernés par les mesures:

Ne sont concernés par les mesures d'abattage que les végétaux qui ont un diamètre de la tige de 1cm ou plus à leur point le plus épais, des espèces suivantes:

NOM LATIN	NOM COMMUN
<i>Acer spp</i>	Érables
<i>Aesculus spp</i>	Marronniers
<i>Alnus spp</i>	Aulnes
<i>Betula spp</i>	Bouleaux
<i>Carpinus spp</i>	Charmes
<i>Citrus spp</i>	Agrumes
<i>Cornus spp</i>	Cornouiller
<i>Corylus spp</i>	Coudriers, noisetiers
<i>Cotoneaster spp</i>	Cotoneaster
<i>Crataegus spp</i>	Aubépine
<i>Fagus spp</i>	Hêtres
<i>Lagerstroemia spp</i>	Lilas des Indes
<i>Malus spp</i>	Pommiers
<i>Platanus spp</i>	Platanes
<i>Populus spp</i>	Peupliers
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise
<i>Pyrus spp</i>	Poiriers
<i>Rosa spp</i>	Rosiers
<i>Salix spp</i>	Saules
<i>Ulmus spp</i>	Ormes

Une vigilance particulière doit être apportée aux végétaux sensibles susceptibles d'avoir été introduits d'Italie, où le capricorne asiatique des agrumes est actuellement présent

- P.J: - Fiche d'information phytosanitaire sur le capricorne asiatique des agrumes
- Fiche de signalement

L'ensemble des documents et informations sont disponibles sur le site internet de la DRAAF:
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Capricornes-asiatiques>